

École Française de Luanda

Compte-rendu

Objet	Réunion du Conseil de Gestion du 24 janvier 2019 N°1
Date	24/01/2019 – 17h30
Local	AMBASSADE DE FRANCE 5è étage
Participants	Monsieur Sylvain ITTE Ambassadeur de France Carla BANEGAS (Présidente du CA de l'AEFL) Pierre DUJARDIN (Trésorier du CA de l'AEFL) Mahilde DASSONVILLE (Secrétaire du CA de l'AEFL) M. Cyril CHAMPIGNY (vice-Président du CA de l'AEFL) Sébastien VITTET(COCAC) Bernard DUFRESNE (Conseiller économique) Paul BARASCUT (Directeur de l'Alliance française) M. Avraham BENHAIM (Conseiller Consulaire)
Excusé :	M. Olivier JOUNY (directeur Général TOTAL ANGOLA)
Participants avec avis consultatif :	Jean-Michel BLETTERY (Proviseur du lycée Français) Yves PIRON (DAF)

Item	Description / Conclusion - Action	vote
1	Désignation du conseil fiscal	
	Désignation des 3 membres du conseil fiscal représentants des entreprises Françaises : M. Jacques LEMEUR (Groupe Castel) M. Nicolas De BRAQUILLANGES (Société Technip) M. David DUCOGNON (Société Total MS Angola) M. David DUCOGNON est désigné à l'unanimité Président du Conseil fiscal. 18H00 suspension de séance.	
2	Approbation budget et tarifs 2019	
	19h00 reprise séance. L'Ambassadeur de France rappelle le contexte financier dans lequel se trouve l'Etablissement. Il expose les pistes de travail obtenues de l'AEFE concernant les difficultés qu'engendrerait un remboursement de la dette	

sur 5 ans seulement.

Le Trésorier du CA présente l'évolution des résultats nets de l'Etablissement avec un taux de change passé de 184 à 354 au cours de l'année 2018 :

Résultat Net 2015 = + 0,891 M EUR

Résultat Net 2016 = - 0,135 M EUR

Résultat Net 2017 = - 1,086 M EUR

Le bilan provisoire présente un résultat net pour 2018 négatif de -3,078 M EUR en intégrant le coût de la dette.

La Présidente rappelle que l'année 2018 a permis de reprendre la main sur les dépenses et recettes de l'établissement. Il est rappelé que l'impact de l'indexation des frais de scolarité à l'euro a entraîné une augmentation de coûts de la scolarité en kwanzas de +29.7 % entre 2017 et 2018.

Il est présenté un tableau montrant à la fois l'évolution des tarifs scolaires au cours des dernières années, ainsi qu'un lissage progressif des frais de scolarité pour les particuliers Français et Angolais.

Le Conseil d'Administration n'a pas souhaité répercuter entièrement sur les familles le coût de la dévaluation : il n'a pas appliqué durant deux trimestres consécutifs (janvier et avril 2018) le taux de change de la BNA tel que stipulé dans le règlement financier, et ce, afin d'atténuer les difficultés rencontrées par plusieurs familles.

Cela a représenté un manque à gagner de 200 millions de Kwanzas pour l'Etablissement. Il convient de prendre en compte les difficultés des familles, qui pour certaines ont demandé leur transfert vers d'autres Etablissements en raison des coûts de la scolarité au lycée Français de Luanda.

Le Provisoire souligne qu'il est primordial de considérer l'avenir en dégageant des capacités d'investissement pour développer notre structure : il faudra inclure dans les prochains budgets une rénovation des bâtiments pour pouvoir, si nous le souhaitons, augmenter les effectifs et la qualité d'accueil des élèves.

L'Ambassadeur indique qu'il faudra étudier la situation fiscale de l'Etablissement dans le cadre de la politique culturelle de l'Etat Français en Angola et à l'aune de l'accord franco-angolais.

Sont présentés 3 scénarios de budget sur la base de l'application de différents taux de change, et en respectant un échelonnement de la dette acceptable :

- 1) Avec ce budget, l'école impute sur les frais d'écolage le taux au 01/01/2019 (365 dont Spread de 3%) sans remise ou différé sur les 2^{ème} et 3^{ème} trimestre de l'année scolaire 2018-2019 (contre 297 pour le T1) et elle ne baisse que modérément les tarifs pour la rentrée de Septembre (-100 €). Cela permettrait de dégager un bénéfice certain (non taxable) qui permettrait de tenir nos engagements et rembourser 1.500 K€ de dettes sur 2019. Retour à 3,4 mois de trésorerie disponible pour le financement de nos dépenses courantes.
- 2) Avec ce budget, l'école imputerait sur les frais d'écolage du 2^{ème} trimestre de l'année scolaire 18-19 le taux du 01/08/18 (311 dont Spread de 3%) d'où une remise de 15% (contre 297 pour le T1 ; hausse de 4,2% vs. T1 2018-2019). Cette remise baisserait à 7,5% sur le 3^{ème} trimestre (taux de 338). Elle baisserait les tarifs pour la rentrée de Septembre de l'ordre de 200 € par trimestre. Cela

**Unanimité : scénario 2
adopté par les membres du
Conseil de Gestion**

permettrait de dégager un bénéfice moindre (toujours non taxable) qui permettrait de rembourser 1.000 K€ de dettes sur 2019, soit une tendance au remboursement à 7 ans de l'emprunt de l'AEFE. Retour à 3,4 mois de trésorerie disponible pour le financement de nos dépenses courantes.

3) Avec ce budget, l'école imputerait sur les frais d'écolage du 2^{ème} trimestre le taux au 01/09/18 (332 dont Spread de 3%) d'où une remise de 9% (Augmentation de 11,6%) et elle appliquerait une remise de 4,5% sur le 3^{ème} trimestre pour faire remonter le taux à 349. Il y aurait une baisse de tarifs pour la rentrée de Septembre de l'ordre de 150 € par trimestre. Cela permettrait de dégager un bénéfice acceptable (non taxable car report de déficit) qui permettrait de rembourser 1.200 K€ de dettes sur 2019, soit une tendance au remboursement à 6 ans de l'emprunt de l'AEFE. Retour à 3,5 mois de trésorerie disponible pour le financement de nos dépenses courantes.

Les membres présents du Conseil de Gestion, après avis du Conseil fiscal, et sur proposition du Conseil d'Administration, s'accordent tous pour dire que les propositions 1 et 3 feraient peser des charges beaucoup trop importantes sur les familles. Ce n'est pas la direction que souhaitent prendre les membres du Conseil de gestion.

Il est donc décidé d'adopter à l'unanimité le **scénario N°2**, avec un lissage sur T2 et T3 en appliquant un taux moyen de 324 pour ces deux trimestres afin de proposer, dans toute la mesure du possible, une certaine stabilité aux familles.

Sont prises en compte également les recommandations du Conseil fiscal :

- a) Continuer les efforts pour régler au moins une partie de la dette AEFE en EUR. Nouveau report partiel de remboursement de la dette AEFE libellée en Euros demandé à l'AEFE.
- b) Continuer les efforts de communication auprès de la banque centrale et des banques commerciales.
- c) Un état à jour des impayés restant non résolus devrait également être joint à cette situation mensuelle de trésorerie. Plan d'action de recouvrement communiqué au CA et pour information au CF.

Le Conseil de gestion adopte à l'unanimité le budget de l'AEFL selon le **scénario N° 2**. Ce budget permettra le remboursement de 1 M€ à l'AEFE au lieu des 1.5M€ prévus sur l'année 2019. Il sera proposé au vote de la prochaine Assemblée générale.

La séance est levée à 19h45.

L'Ambassadeur de France
Président du Conseil de gestion

Sylvain Itté

Etabli par le Directeur administratif et financier

